



**CRÉTEIL PARIS
VERSAILLES**

Déclaration liminaire en CSA RA du 20 janvier 2022

Monsieur le Recteur de région académique et de Paris, Madame la rectrice de Versailles, Monsieur le recteur de Créteil, mesdames et messieurs, cher.es collègues,

Nous voici réunis pour installer le CSA spécial de région académique issu des élections professionnelles de décembre dernier. L'occasion d'adresser tous nos vœux aux membres qui composeront cette instance, et pourquoi pas à cette toute nouvelle instance elle-même.

Nous sommes au lendemain d'une journée de très forte mobilisation, à laquelle la CFDT et le Sgen-CFDT ont pleinement pris part, pour obtenir le retrait de la réforme du régime de retraites telle qu'elle est proposée par le gouvernement. Le Sgen-CFDT réaffirme ici sa volonté de dialogue et de construction collective des réformes et évolutions nécessaires à notre société. Le projet de réforme des retraites soumis à l'examen parlementaire n'entre pas dans ce cadre : il est brutal et injuste et il n'est pas la finalisation d'une réflexion collective qui prenne en compte les enjeux réels et les aspirations réelles.

La logique de co-construction authentique, c'est bien ce que le Sgen-CFDT souhaite trouver dans les instances de dialogue académique et interacadémique. L'examen de la carte des formations ne peut être une chambre d'enregistrement d'une liste de décisions d'ouverture ou de fermeture, nous souhaiterions qu'il aborde au fond :

- Les créations et fermetures d'établissements (lycées, LP et collèges) en ayant à l'esprit le coût humain et la qualité de vie au travail. La suppression de divisions ou la baisse d'effectifs dans des classes ou filières génère des effets qu'il est nécessaire d'avoir anticipés et sur lesquels il est indispensable qu'une concertation ait eu lieu très en amont. Les personnels ne doivent pas travailler dans l'incertitude de la pérennité de leur établissement ou de leur poste, et doivent pouvoir anticiper une éventuelle mutation si la fermeture était réellement envisagée.

- Les stratégies de moyen et long terme d'affectation des moyens compte tenu d'évolutions démographiques et économiques. Nous lisons que le plan d'investissement France 2030 projette des financements importants dans le cadre de l'ajustement de la carte des formations et il est indiqué que « *La cohérence avec la stratégie sera assurée par la Région et le Rectorat de région académique. Ce dernier réunira, organisera et soumettra les candidatures* ». Cela nous interroge et le Sgen-CFDT souhaite que soient mises en place des structures de dialogue afin que la pertinence des candidatures sélectionnées soit validée collectivement à l'échelle la plus appropriée. Notre syndicat souhaite également que soient évoquées de façon transparente en CSA les orientations à 5 ans d'ouverture de filières dites d'avenir (et par conséquent aussi des filières dont la fermeture serait envisagée).

- L'adaptation de l'offre de formation aux possibilités de mobilités à l'intérieur de la région francilienne. La distance-temps pour l'élève ou l'étudiant est un critère plus pertinent que le strict découpage des départements et académie dès lors que l'on sort d'une affectation dans l'environnement proche, en particulier en Ile de France.

A l'ordre du jour également, le projet de règlement intérieur dans notre instance, dans une version transitoire du moins. En la matière, l'état d'esprit du Sgen-CFDT est résolument pragmatique. Il s'agit bien sûr de s'ancrer dans le cadre du décret du 20 novembre 2020, mais également d'en faire un outil efficace au service du bon fonctionnement de cette instance.

Nous examinerons également la répartition des 4 créations d'emplois administratifs tels qu'ils ont été attribués par le ministère à notre grande région académique Ile de France. Cet examen sera rapide. Ces quelques créations ne régleront pas le manque chronique de personnels administratifs et ses conséquences. Nouveaux ou pas, encore faut-il que les postes soient pourvus et durablement. Il en va sur ce point des postes administratifs comme de ceux d'enseignement, ou d'accompagnement scolaire, médical ou social des élèves.

Nous vous remercions.